

Le Resah propose une nouvelle offre de marchés pour la maintenance des équipements de radiologie

Le Réseau des acheteurs hospitaliers (Resah) "vient d'attribuer un accord-cadre national d'une durée de 4 ans portant sur la maintenance des équipements de radiologie et de tubes RX", a-t-il annoncé dans un communiqué mercredi 29 août.

Il propose aux groupements hospitaliers de territoire (GHT) "*d'accéder directement à une offre complète de prestations de service de maintenance, performante (10 à 20% de gains) et adaptée à leurs besoins*", selon la centrale d'achats.

La particularité de cet accord-cadre "*porte notamment sur la stratégie achat adoptée avec un allotissement assez fin par équipement et par constructeur permettant de tenir compte des spécificités de chaque établissement et facilitant ainsi la maintenance du parc d'équipements d'imagerie dans sa globalité*", explique le Resah. Plusieurs types de forfaits de maintenance sont disponibles: "*préventive, corrective, tous risques, partagée, à l'activité, etc.*"

Concernant la maintenance des équipements de radiologie, les établissements peuvent bénéficier de contrats de maintenance avec les fabricants (GH Healthcare, Siemens et Philips) pour les équipements suivants: scanner, IRM, salle interventionnelle, salle os-poumons, salle télécommandée, mobile de radiographie, mammographie et mobile de radioscopie.

Concernant la maintenance des tubes RX, le groupe Althéa est titulaire d'un marché permettant aux établissements de bénéficier de contrats de maintenance des équipements de marques suivantes: Siemens, Philips, GE Healthcare, Carestream, Primax, Apelem et Stephanix, précise le Resah.

Il note que cet accord-cadre "*vient compléter l'offre existante de tierce maintenance déjà proposée par la centrale d'achat*". Il vise aussi à aider les GHT "*à mettre en place une politique d'achat prenant en compte la maintenance de tous les équipements d'imagerie des établissements parties*" et à leur faciliter "*le travail d'harmonisation et de convergence des contrats de maintenance entre établissements membres d'un même GHT*".